

Liste des produits 2024

No d'exploitation :

Produits listés (non bio et bio):

- Produits transformés ou fabriqués dans la ferme.
- (**important:** également les produits fabriqués uniquement pour le compte d'autres exploitations.)
- Produits transformés ou fabriqués par un sous-traitant, pour le compte de l'exploitation.
- Produits achetés et revendus en vrac.
- Produits emballés, réemballés ou étiquetés par l'exploitation.
- Fourrages grossiers achetés dans l'objectif d'une revente (commerce de fourrages grossiers).

Produits non listés (non bio et bio) :

- Produits commerciaux déjà emballés

Produit(s)

	Statut							Transformation dans l'exploitation		Transformation en sous-traitance en dehors de l'exploitation				Contrôle				
	OBio/Bio UE ¹	Bio Suisse ¹	Demeter ¹	Montagne et alpage ²	SwissGAP ³	Suisse Garantie ³	Pro Specie Rara ³	Autres ³	Transformation pour d'autres exploitations	Produit commercial seulement vente en vrac ou packaging	Transformateur en sous-traitance n°	Contrat de transformation en sous-traitance ou certificat valable avec la liste des produits ⁴	Figure dans le contrat de transformation en sous-traitance	Transformateur en sous-traitance certifié pour le produit	Produit en 2023	Recette vérifiées	Étiquettes vérifiées	Part des importations >10%

Transformateur en sous-traitance⁵ :

N°	N° d'exploitation	Nom/prénom	Adresse	NPA, localité	Numéro de téléphone
1					
2					
3					
4					

⁵ Si le sous-traitant est certifié, le **contrat de transformation en sous-traitance** n'est **pas nécessaire**. Dans ce cas, il faut pouvoir présenter, lors du contrôle, une copie d'un certificat valable ainsi que **la liste actuelle des produits liés au certificat**. Ces deux documents sont enregistrés dans la plateforme intact lors du contrôle. Pour les listes de produits liés au certificat, voir également www.easy-cert.ch (rubrique Certificats). Les sous-traitants de produits non biologiques **ne doivent pas** être listés ici.

Bio Suisse: valeur d'achat de tous les produits Bourgeon achetés à des fins de revente, si le montant total est > CHF 150 000.-/an. CHF

Date, signature chef/fe d'exploitation:

= pertinent = non pertinent

¹Statut labels biologiques:
B = biologique **R** = reconversion
N = non reconnu

² Statut montagne et alpage:
A = Produit alpage **M** = Produit montagne
N = non reconnu

³ Statut autres labels:
R = reconnu
N = non reconnu

⁴Type de document :
T = Contrat de transformation en sous-traitance
C = Certificat avec liste des produits